

— Public	Dirigeants, responsables RH, managers, membres élus du CSE, référents harcèlement, agents et salariés des secteurs public et privé.
— Durée	1 journée - 7 heures
— Pré-requis	Aucun
— Objectifs	Maîtriser les obligations légales Prévenir les risques Identifier les situations à risque Conduire une enquête interne Mettre en oeuvre les mesures de prévention et de traitement conformément au droit français.
— Méthodes pédagogiques	Pour bien préparer la formation, le stagiaire remplit une évaluation de positionnement et fixe ses objectifs à travers un questionnaire. La formation est délivrée en présentiel ou distanciel (e-learning, classe virtuelle, présentiel et à distance). Le formateur alterne entre méthodes démonstratives, interrogatives et actives (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification. Cette formation est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par Audit Conseil Formation.
— Moyens techniques	1 poste de travail complet par personne De nombreux exercices d'application Mise en place d'ateliers pratiques Remise d'un support de cours Passage de certification(s) dans le cadre du CPF Remise d'une attestation de stage
— Modalité d'évaluation des acquis	Evaluation des besoins et objectifs en pré et post formation Evaluation technique des connaissances en pré et post formation Evaluation générale du stage
— Délai d'accès	L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la session
— Accessibilité handicapés	Au centre d'affaires ELITE partenaire d'ACF à 20 m. Guide d'accessibilité à l'accueil.

LE HARCELEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

1. COMPRENDRE LE CADRE JURIDIQUE

- Définitions légales
- Distinction : harcèlement sexuel, agissements sexistes, outrage sexiste, agression sexuelle, discrimination
- Évolutions législatives récentes

2. LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- Obligation générale de sécurité
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- DUERP et prévention
- Information et affichages obligatoires

3. LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

- Direction
- Managers
- RH
- Référent harcèlement
- CSE
- Médecin du travail
- Inspection du travail
- Défenseur des droits

4. IDENTIFIER LES SITUATIONS À RISQUE

- Cas pratiques

NOUS CONTACTER

Siège social

16, ALLÉE FRANÇOIS VILLON
38130 ÉCHIROLLES

Téléphone

04 76 23 20 50 - 06 81 73 19 35

Suivez-nous sur les réseaux sociaux, rejoignez la communauté !



ACF Audit Conseil Formation



@ACF_Formation

Dernière mise à jour : 01/10/2026

PROFIL Formateur : Les formateurs sont recrutés selon plusieurs critères :
Expérience, pédagogie, dynamisme et prévoyance.